

VINDUNETA

LA GAZETTE DE BESNÉ

VINDUNETA

l'origine du nom donné à cette gazette

➤ Le nom de Besné viendrait du gaulois *Vind(o)ened*, signifiant probablement « Île Sacrée », de *vindo* : « blanc », « pur », « sacré », et de *ened* : « île ». Le gaulois *Vind(o)ened* a été latinisé sous la forme **Vinduneta Insula**, comme le montre un document du VI^e siècle, première forme attestée du nom de la commune.

Le gaulois *vindo* se prononçait « ouine do ». L'évolution du « w » en « b » est apparue en latin au début du I^{er} siècle, donc la transformation de *Vinduneta* en *Besné* suppose que le latin était suffisamment implanté à cette époque pour permettre cette modification.

À partir du III^e siècle cette consonne « w » devenue « b » a de nouveau évolué en « v », le maintien du « b » s'explique par la perte de l'influence du latin dans la région.

À la fin du VI^e siècle des bretons venus du sud-est de la Grande-Bretagne s'installèrent dans la commune ; sans l'influence latine durant l'époque gallo-romaine, *Vinduneta* serait devenue quelque chose comme *Guesné*.

Ainsi, le nom de la commune est devenu *Besné* en français moderne. Le nom breton actuel est *Gwennenid* et plus récemment *Bez-Enez*.

La commune possède aussi un nom en gallo, la langue d'oïl locale : *Bèsné* (écriture ELG, prononcé [bɛ.nə]).

➤ Aménagement du Chemin du stade

Depuis le 1^{er} septembre, la circulation sur le Chemin du stade est soumise à une nouvelle réglementation permettant d'optimiser le partage des espaces (pistes cyclables, chemins piétons) et accroître la sécurité (proximité des écoles, complexes sportifs, structures enfance et jeunesse).



Limitation de vitesse à 30 km/h



Interdiction de stationnement aux véhicules de + 3.5 tonnes (sauf bus scolaires et véhicules d'urgence)



Un sens unique de circulation, du bourg vers la route de Pont-Château, pour les véhicules motorisés



Cyclistes : la circulation est possible dans les 2 sens favorisant ainsi les mobilités douces. Le cheminement à respecter est indiqué grâce aux marquages au sol.

Piétons : la circulation est à privilégier du côté des habitations (en numérotation impaire). Merci d'utiliser les passages piétons selon votre destination.



Sortie du Chemin du stade : mise en place prochainement d'une priorité à droite au niveau du nouveau plateau, route de Saint-Nazaire



► Espaces sans tabac

- **Mise en œuvre sur notre commune :**
Chaque lieu concerné par une interdiction de fumer sera clairement identifié comme «espace sans tabac» à l'aide d'une signalisation.

- **Pourquoi ?**

- **Protéger** la santé de tous en particulier celle de nos jeunes en limitant l'exposition au tabagisme passif
- **Encourager** des comportements plus sains dans nos espaces publics
- **Préserver** l'environnement (*mégots jetés au sol*)

- **Lieux sans tabac :**

- les écoles
- les structures enfance-jeunesse
- les aires de jeux
- les salles de sports et de spectacles
- Médiathèque
- Maison de santé

Un engagement collectif : ces espaces reposent sur la bienveillance et le respect de chacun.
L'objectif est de protéger les plus jeunes et améliorer le cadre de vie de toute la commune.

REGLEMENTATION :

Depuis le décret de juillet 2025, l'interdiction de fumer est étendue aux lieux suivants :

- Parcs et jardins publics ;
- Zones affectées à l'attente des voyageurs ;
- Espaces non couverts des bibliothèques ;
- Espaces non couverts des équipements sportifs ;
- Les abords immédiats des établissements scolaires, des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, des bibliothèques et équipements sportifs, dont un arrêté précise que le périmètre doit être d'au moins 10 mètres.

Le non-respect de l'interdiction de fumer, pour le fumeur, est passible de sanctions de la 4ème classe. L'interdiction a été élargie au vapotage.

espace
sans
tabac



► Les associations

Vous n'avez pas réussi à vous libérer pour le forum des associations ! Toutes les informations concernant celles-ci sont disponibles sur le site internet de la mairie.

Sports et activités disponibles sur notre commune : football, basket ball, canoë kayak, modélisme, danse de salon, fléchettes, tennis de table, badminton, hip-hop, gym, marche, chant, théâtre, yoga, yoga du rire, karaté, Qi-Gong, aéromodélisme, peinture, généalogie et arts créatifs, sophrologie, évènementiel...



Sport et solidarité ! Dans le cadre d'Octobre Rose et du Téléthon (début décembre), certaines associations organisent des événements : JAB Football (Fitfoot le 9 oct à 19h), Badminton (tournoi ouvert à tous), ...
Les dates et lieux seront communiqués sur les réseaux !

INFORMATIONS UTILES

Nouveaux horaires de la mairie :

Ouverture **chaque 1er samedi du mois**
de **9 heures à 12 heures**
prochaine permanence : Samedi 3 octobre



Relampage des secteurs de l'Ardivais et de la Minoterie :

Remplacement des luminaires obsolètes par des
équipements moins énergivores d'ici fin 2026 avec TE44



Semaine France Services du 5 au 9 octobre 2026

Ateliers cybersécurité (les arnaques),
d'informations (retraites, santé, logement),
et numériques (recherche d'emploi avec IA)

Inscription : paysdepontchateau@france-services.gouv.fr ou 02.40.01.66.18



Borne de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Borne de la rue du pont neuf : désactivée le 23 septembre
Nouvelle borne (plus puissante) sur le parking des Arcies
au 1er trimestre 2027

Le **parking de covoiturage** du Pont Neuf sera relocalisé au parc des îles -
à proximité de l'arrêt de bus "La Harrois" ligne 305



Démarrage de l'opération "**La Fontaine**", 8 nouveaux **logements locatifs sociaux** situés à proximité du "Parc des îles"

Prochains conseils municipaux
Jeudis 24 septembre, 12 novembre et 17 décembre - 20 h 00





PROGRAMME DES ÉVÈNEMENTS MUNICIPAUX

A VOS AGENDAS !

**20
SEPT**

Journée du patrimoine

Déambulation à partir de 11h - Ecole Marcel Pagnol
Rallye à partir de 14h - Parvis de l'église



**04
OCT**

Nettoyons la Nature - Conseil Municipal Junior

Rendez vous de 15h à 17h dans l'un des 5 points de collecte :
Parking des îles, aire de pique-nique Rte Saint-Nazaire, aire de
covoiturage Pont de l'Angle, aire de jeux/pump-track.



**09
OCT**

Cirque suspendu - Toubouge - Cie Les Fées Railleuses

18h : Espace A CAPPELLA (durée : 45 min)
Séance tous publics dès 6 mois - gratuit
Réservation conseillée en mairie



**10
OCT**

Marche Octobre rose

9h30 : Départ Espace A CAPPELLA
Organisé par le CCAS, Besné QI Gong et la ligue contre le cancer



**31
OCT**

Halloween Party avec Pablo (rappeur Nantais)

A partir de 19h : Espace A CAPPELLA
Organisé par Besné-Us avec le soutien de la Municipalité



**10-11
NOV**

Commémoration du 11 novembre

Spectacle de la mémoire des cours moyen des deux écoles
20h le mardi et 11h le mercredi 11 à l'Espace A CAPPELLA
Avec l'Atelier du Livre qui rêve

**14
NOV**

Rencontre citoyenne

Village de la Davelais
A partir de 11 h



Retrouvez l'actualité de la commune sur :
www.besne.fr



Sur les applications gratuites :
Intra - Muros



Sur facebook [mairie.de.besne](https://www.facebook.com/mairie.de.besne)
et instagram [mairiedebesne](https://www.instagram.com/mairiedebesne)

